

VOTE	
QUORUM : 201	
Nombre de délégués :	600
Votants :	259
Pour :	259
Abstentions :	0
Contre :	0

COMITE SYNDICAL

du SIED 70 du 7 avril 2022

Date de convocation : 18 mars 2022

DELIBERATION N° 6

OBJET : Compte Administratif 2021 du budget « Prestations de services »

Monsieur le Président rappelle qu'en application des dispositifs dérogatoires introduits dans le cadre de la gestion de la sortie de crise sanitaire, le Comité syndical se déroule en visioconférence et le quorum est abaissé au tiers des membres présents. Il rappelle les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités du scrutin.

Le Comité syndical procède à l'examen du compte administratif du budget annexe « Prestations de service » dressé par Monsieur Jean-Marc JAVAUX, Président, dont les réalisations, y compris la reprise des résultats de 2020 sont les suivantes :

Section	Réalisations
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	170 489,58 €
Recettes	112 215,50 €

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Pascal GAVAZZI, en l'absence de Monsieur Jean-Marc JAVAUX :

- 1) **CONSTATE** les identités de valeurs du compte administratif avec le compte de gestion.
- 2) **ARRETE** le compte administratif 2021 du budget annexe « Prestations de services » tel qu'il est annexé à la présente délibération avec un déficit global de clôture de 58 274,08 €.

PJ : Compte administratif 2021 du budget annexe « Prestations de services »

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVAUX

